

N°FIN/2025/89

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	04 novembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 novembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 37 Votants : 47

Séance du 12 novembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 12 novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente, Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 37

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Christine LEMOINE, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Michèle BARRY, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Anne MIELNIK-MEDDAH, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 12 (dont 10 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
2. Sébastien DORA, pouvoir à Marie-Hélène GOUEDARD
3. Kévin AUGÉ, pouvoir à Richard ZEIGER
4. Laurence MARCHAND, pouvoir à Nicolas SORET
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Linda GUEDJALI
6. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
7. Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à Jacques COURTAT
8. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
9. Valérie SUBRENAT, pouvoir à Olga LIGAULT
10. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
11. Guy AVENIA, sans pouvoir
12. Dominique AUBERGER, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Linda GUEDJALI

Objet : Demandes de subvention pour la création d'une véloroute entre Joigny, Cézy et Saint-Aubin-sur-Yonne

FIN/2025/89

**Conseil Communautaire du
12 novembre 2025**

OBJET : Demandes de subvention pour la création d'une véloroute entre Joigny, Cézy et Saint-Aubin-sur-Yonne

Dans le cadre de sa politique de développement durable et de valorisation des mobilités douces, la Communauté de Communes du Jovinien souhaite engager un projet structurant visant à aménager une véloroute sécurisée et accessible entre Joigny, Cézy et Saint-Aubin-sur-Yonne, en traversant les étangs de Saint-Aubin, site naturel remarquable situé au cœur de la plaine d'Epizy.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du FEDER – Priorité 5.2 : Encourager les mobilités durables en milieu rural, développer la multimodalité et les liaisons intercommunales, réduire l'empreinte carbone des déplacements de proximité.

Il s'inscrit également dans le règlement d'intervention de la Région, notamment sur le développement des itinéraires touristiques fluviaux, vélo, pédestres et équestres.

Objectifs du programme :

- Favoriser le recours aux mobilités douces pour les déplacements quotidiens, notamment domicile-travail, afin de réduire l'empreinte carbone ;
- Sécuriser les itinéraires cyclables entre les communes urbaines et rurales du Jovinien ;
- Préserver et valoriser les milieux naturels traversés grâce à des aménagements respectueux de la biodiversité ;
- Promouvoir l'inclusion sociale par des infrastructures accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite ;

Résultats escomptés :

- Augmenter l'usage du vélo par les habitants du Jovinien pour leurs déplacements quotidiens ;
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire auprès des cyclotouristes ;
- Accroître la fréquentation des espaces naturels tout en assurant leur préservation ;
- Générer une dynamique économique locale autour de la mobilité douce et des loisirs de pleine nature ;
- Valoriser l'image du territoire comme exemplaire en matière de transition écologique et d'aménagement durable.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le règlement d'intervention du FEDER et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

CONSIDÉRANT le projet de véloroute tel que présenté ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer les mobilités douces et de valoriser les milieux naturels du territoire ;

CONSIDÉRANT l'éligibilité du projet aux dispositifs de financement du FEDER et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

CONSIDÉRANT la proposition de financement de cette opération comme suit :

Montant des travaux	1 154 777 €
----------------------------	--------------------

Financements publics	Dépense éligible	% sur base éligible	Montant du financement
FEDER	1 154 777 €	60 %	692 866,20 €
REGION	1 154 777 €	20 %	230 955,40 €
CCJ - Autofinancement	1 154 777 €	20 %	230 955,40 €
TOTAL FINANCEMENTS		100,00%	1 154 777 €

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 03 novembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 38

Contre : 1 (Cyril HAGHEBAERT)

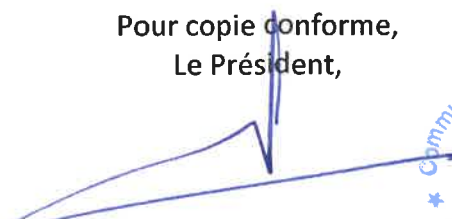
Abstention : 8 (Guy BOURRAS, Xavier MARQUIS pour lui-même et pour Francis BOURSIN, Olga LIGAULT pour elle-même et pour Valérie SUBRENAT, Christine LEMOINE, Frédéric MORISOT, Patrice CHASSERY)

-APPROUVE le projet de création d'une véloroute entre Joigny, Cézy et Saint-Aubin-sur-Yonne tel que présenté ;

-AUTORISE le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès du FEDER et de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,


Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,


Linda GUEDJALI